



Avarie sur toiture immeuble...Qui doit payer?

Par **kiva**, le **27/08/2009** à **21:52**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un petit studio situé sous les toits. Or première nuit de pluie, j'ai constaté une fuite à travers mon lambris.

Le problème, c'est que cet appartement fait partie d'un immeuble qui appartenait à un même propriétaire qui le revend à la découpe. Tous les appartement ne sont pas encore vendus et donc le syndic n'est pas encore créé.

A qui revient-il de payer les réparations? et quels sont mes recours?

Par **suyenbop**, le **05/09/2009** à **15:35**

l'absence de syndic ne fait pas obstacle à la copropriété à qui revient de financer et faire exécuter les travaux d'étanchéité nécessaires.

voir aussi notre blog